

où, de l'Italie et de toutes les provinces, il ne passât beaucoup d'or à Jérusalem. Josèphe convient des sommes énormes qui étaient portées, de toutes les parties de l'Europe et de l'Asie, dans le temple des Juifs. L'abbé Brotier fait monter à quatre millions le nombre des Juifs qui étaient hors de la Palestine. Or ces quatre millions d'hommes envoyaient tous les ans leurs offrandes à Jérusalem.

CHAP. VI. *Le baumier est petit.* Pompée avait fait voir aux Romains le premier ébénier, dans son triomphe, après la guerre de Mithridate; ce furent Vespasien et Titus qui, dans leur triomphe sur les Juifs, firent connaître le premier baumier. C'est cet arbrisseau qui donne le baume si connu sous le nom de baume de la Mecque, mais qui ne nous arrive souvent que fort altéré.

Après la réduction de la Judée, le fisc, chez les Romains, s'était approprié le monopole du baume; et, afin d'augmenter les profits, on avait cherché à multiplier le baumier en Égypte. Il paraît que cet arbrisseau ne se trouve plus qu'en Arabie, où il est cultivé uniquement pour le Grand-Seigneur.

## LA GERMANIE

CHAP. VII. *Acies per cuneos componitur. Le coin est leur ordre de bataille.* « Ce qu'on appelle le coin, dit Végèce, est une certaine disposition de soldats qui se termine en pointe par le front, et qui s'élargit à sa base. Son usage est de rompre la ligne des ennemis, en faisant qu'un grand nombre d'hommes lancent leurs traits vers un même endroit. Les soldats l'appellent *tête de porc*. A cette disposition on en oppose une autre, qu'on appelle la *tenaille*, parce que sa figure ressemble à la lettre V. »

CHAP. VII. *Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt. Pour leurs rois, ils consultent la naissance; pour leurs généraux, la valeur.* Ce passage est très-remarquable. Il a donné au génie de Montesquieu la solution des deux faits les plus importants dans notre ancienne histoire. Sous la première race, la royauté était héréditaire; et les maires ou ducs du palais, qui commandaient les armées, qui exerçaient l'autorité royale, étaient élus par la nation. Voilà bien le *reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt*.

Ceci explique encore comment les maires, qui étaient électifs, ayant réuni la royauté, qui était héréditaire, cette royauté, sous la seconde race, fut à la fois héréditaire et élective, héréditaire dans la même famille, élective entre les différents princes de cette famille.

CHAP. VIII. Cette Velléda fut prise par Rutilius Gallicus, et conduite à Rome, où Tacite ut la voir.

*Nec tanquam facerent deas.* Trait de satire contre les apothéoses des femmes de la famille impériale.

CHAP. IX. *Pars Suevorum et Isidi sacrificat. Une partie des Suèves sacrifie aussi à Isis.* Isis déesse des navigateurs: elle est toujours représentée avec un sistre et un serpent dans la main droite, le nilomètre dans la gauche, sur sa tête une corbeille et derrière elle un vaisseau.

*Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident. Ils consacrent des bois, et ils donnent le nom de dieu à cette horreur des forêts, où ils adorent ce qu'ils ne voient pas.* Non-seulement les Germains ne se permettaient point de tailler leurs dieux, mais même de se les représenter à l'imagination sous une forme apparente. Ils consacraient donc des forêts, auxquelles ils donnaient le nom de leurs dieux: et ce qu'ils regardaient comme dieu dans ces forêts, ce n'était point les troncs et les arbres qui se montraient sous des formes visibles; c'était le silence, la solitude, l'horreur de ces lieux (*secretum illud*), ce je ne sais quoi qu'ils se représentaient, qu'ils se réalisaient uniquement par la vénération qu'elle leur imprimait.

CHAP. XI. *La décision appartient au peuple, la discussion est réservée aux chefs.* On verra, dit Montesquieu (*Esprit des lois*, liv. XI, chap. vi), « que c'est des Germains que les Anglais ont tiré l'idée de leur gouvernement politique. »

CHAP. XIII. *Donné au jeune homme le bouclier et la framée.* On retrouve là l'origine de cet usage de notre ancienne chevalerie de ceindre l'épée en armant un homme chevalier.

*Et il n'y a point de honte à être ainsi le compagnon d'un autre.* Voilà nos pages, nos demoiselles de compagnie, nos varlets, nos écuyers, et tous ces domestiques de la maison de nos princes, qui conservent de la considération en exerçant des fonctions que les Romains jugeaient avilissantes, et qu'ils abandonnaient à des esclaves ou à des affranchis.

*Il existe une grande émulation, etc.* Montesquieu a traduit ce passage avec une précision remarquable:

« Il y avait entre eux une émulation singulière pour obtenir une distinction auprès du prince, et une émulation entre les princes sur le nombre et la bravoure de leurs compagnons. C'est, ajoute Tacite, la dignité, c'est la puissance, d'être toujours entouré d'une foule de jeunes gens que l'on a choisis; c'est un ornement dans la paix, c'est un rempart dans la guerre. On se rend célèbre dans sa nation et chez les peuples voisins, si l'on surpasse les autres par le nombre et le courage de ses compagnons: on reçoit des présents; les ambassadeurs viennent de toutes parts. Souvent la réputation décide de la guerre.

« Dans le combat, il est honteux au prince d'être inférieur en courage; il est honteux à la troupe de ne point égaler la valeur du prince,



c'est une infamie éternelle de lui avoir survécu. L'engagement le plus sacré, c'est de le défendre. Si une cité est en paix, les princes vont chez celles qui font la guerre; c'est par là qu'ils conservent un grand nombre d'amis. Ceux-ci reçoivent d'eux le cheval de combat et le javelot terrible. Les repas, peu délicats mais grands, sont une espèce de solde pour eux. Le prince ne soutient ses libéralités que par les guerres et les rapines. Vous leur persuaderiez bien moins de labourer la terre et d'attendre l'année, que d'appeler l'ennemi et de recevoir des blessures; ils n'acquerront pas par la sueur ce qu'ils peuvent obtenir par le sang.»

(*Esprit des lois*, liv. XXX, chap. III.)

CHAP. XVI. Là, chaque maison est entourée d'un espace de terre. C'est ce qu'ils appelaient la *terre salique*, du mot *sala*, qui signifiait *maison*. Or on voit pourquoi les filles n'héritaient point de la terre salique; destinées à aller habiter une autre maison, elles n'avaient pas besoin du petit champ qui entourait celle de leurs pères.

CHAP. XXVI. Ils changent de terre tous les ans. Les Germains changeaient de terre tous les ans, de peur que les charmes de la propriété ne leur fissent enfin quitter la guerre et les armes pour les douces occupations de la culture; de peur que les grands n'étendissent trop leurs domaines, et ne finissent par usurper les possessions des plus pauvres. Ils craignaient encore que des établissements fixes n'amènassent des habitations plus commodes, et insensiblement toutes les recherches de la mollesse, et, avec elles, la passion de l'argent, source des factions et des discordes. D'ailleurs, cette distribution annuelle des terres satisfaisait le peuple. Si, par hasard, quelqu'un se trouvait lésé, il ne l'était que pour un an; les injustices n'étaient que momentanées, et l'on pouvait se flatter de les voir réparées par un nouveau partage. (*Commentaires de César*, liv. VI, *De la Guerre des Gaules*, chap. XXI.)

Le nom d'automne leur est aussi inconnu que ses fruits. Encore aujourd'hui on ne désigne en Allemagne l'automne que par le mot d'*herbst*, qui signifie *moisson* (en anglais *harvest*.)

CHAP. XXIX. La contrée *décumate*, maintenant la Souabe. C'était le pays des Marcomans, que leur émigration pour la Bohême avait laissé désert. Les peuplades de Gaulois qui vinrent remplir ce vide, craignant les invasions des Germains, se mirent sous la protection de Rome, et lui payèrent le dixième de leurs récoltes (*decumam*), comme toutes les provinces qui se soumettaient volontairement. De là son nom de *Décumate*.

CHAP. XXXIV. Les *Dulgibins*, les *Chassuares*. Ils habitent vers les sources de la Lippe. Les grands Frisons étaient au delà du lac Flevis, les petits Frisons en deçà. Ce lac est confondu avec le Zuyderzée depuis l'inondation de 1569.

CHAP. XXXVI. Les *Chauques*... Les *Chérusques*. Les Chauques s'étendaient de l'Elms à l'Elbe. Les Chérusques occupaient les pays de

Paderborn, Lunembourg, Brunswick, Brandebourg; les Fosiens, à ce que l'on conjecture, l'évêché d'Hildesheim.

CHAP. XLIV. Les *Suïones*, nation qui, indépendamment de ses forces de terre, est puissante par ses flottes. Les Barbares qui, sous le nom de Normands, désolèrent si longtemps les côtes de France, étaient des Suïones. Ce que Tacite dit ici de leur marine explique d'avance les prodigieux armements qu'ils firent cinq ou six siècles après.

CHAP. XLV. Ce sont des figures de sangliers qu'ils portent à la main. On trouve encore en Suède des traces de cette ancienne superstition; dans le mois de février, époque où se célébrait autrefois la fête de la déesse Fréa, les villageois pétrissent un pain en forme de porc, dont ils font divers usages superstitieux.

Le *succin*, qui ne se trouve que dans leur pays. Le *succin*, autrement l'*ambre jaune*. Il se trouve aussi en Saxe et ailleurs, mais nulle part, il est vrai, aussi abondamment que dans les ruisseaux de la Prusse ducale, à l'embouchure de la Vistule, dans l'île de Narung, et dans celle qui est formée par les deux bras de ce fleuve. C'étaient les îles *Électrides* des anciens, ainsi nommées du mot *electrum*, *ambre*. On trouve l'ambre jaune, en grande quantité, dans les terres de la Prusse, ce qui l'a fait ranger dans la classe des fossiles. Formey et d'autres savants veulent encore que ce soit le suc résineux des pins et des peupliers.

Où il se nomme *gless*. Les Allemands, en prononçant *gless*, écrivent *glass*. C'est le nom du verre chez eux. Comme l'ambre en a la transparence, ils lui en ont donné le nom.

Les Romains faisaient avec l'ambre des bracelets, des bagues, des coupes et jusqu'à des colonnes, s'il faut en croire Claudien :

In celsas surgunt electra columnas.

Pline l'Ancien rapporte que, du temps de Néron, on apporta un morceau d'ambre jaune qui pesait treize livres.

CHAP. XLVI. On a prétendu que Tacite avait un peu chargé le tableau dans la peinture qu'il a faite des mœurs des Germains, pour en faire mieux ressortir la satire des mœurs romaines. Mais il n'y a pas un seul trait qui ne soit de la plus grande vérité, qu'on ne retrouve dans les lois salique, ripuaire, lombarde, etc., et même en partie dans les usages modernes des Allemands, des Français, des Anglais.



## VIE DE JULIUS AGRICOLA

CHAP. I. *Et nō Rutilius, nō Scaurus.* Priscus Rutilius Rufus, lieutenant en Asie, avait été un modèle de désintéressement et d'équité : à son retour, il fut accusé de concussions et de rapines. C'était l'effet de la vengeance des chevaliers romains, dont il avait eu le courage de réprimer les vexations, et qui dans ce temps-là, par un arrangement très-vicieux, se trouvaient à la fois, dans les provinces, les fermiers de la république, et, dans Rome, les juges des citoyens. Rutilius, chassé de sa patrie, choisit pour retraite cette même province qu'on l'accusait d'avoir opprimée. Il y recueillit le prix de ses vertus. Toutes les villes d'Asie se disputèrent l'honneur de lui donner un asile; on le combla de distinctions; et, comme l'injustice de ses juges l'avait dépouillé de ses biens, les peuples et les rois alliés fournirent à sa subsistance noblement, volontairement et malgré lui.

Marcus Emilius Scaurus vivait, ainsi que Rutilius, dans le septième siècle de la république. Tous deux écrivirent les Mémoires de leur vie. Scaurus fut, vingt-cinq ans de suite, prince du sénat. Salluste est le seul écrivain qui ait affecté de jeter quelques nuages sur les vertus de ce grand homme, dont Cicéron et Tacite ne parlent qu'avec le sentiment de l'admiration.

CHAP. II. *Nous avons vu Arulenus,* etc. Lucius Junius Arulenus Rusticus, le même dont Tacite a parlé dans le livre XVI de ses *Annales*, et dans le III<sup>e</sup> de ses *Histoires*. Pline le Jeune, chargé de marier la fille de ce grand homme, écrivait : « Je ne puis mettre trop de soins pour choisir l'homme digne de donner des petits-fils à Arulenus Rusticus. »

*Et Sénécion payer de leur tête,* etc. Herennius Senecio, né dans la Bétique. Un de ses crimes, outre sa Vie d'Helvidius, fut d'avoir renoncé à demander les honneurs depuis sa questure; c'est lui que Tacite désigne dans cette phrase du premier livre de l'histoire. *L'acceptation ou le refus des honneurs devenus des crimes punis de mort, l'infaillible partage des vertus.*

*In comitio ac foro.* Comitium signifie non l'assemblée du peuple romain, mais le lieu où se tenaient ces assemblées. Il y avait longtemps, sous Domitien, que la nation ne s'assemblait plus, qu'il n'y avait plus de nation. Le comitium était dans la grande place publique, appelée *Forum Romanum*.

CHAP. XVI. *Bolanus irréprochable.* Stace, peu d'accord avec Tacite, le peint comme un grand capitaine (*Silv.*, V, II, 53 et 142); mais il parle en poète et Tacite en historien.

CHAP. XL. *Son successeur.* Sallustius Lucullus. Suétone nous apprend

que Domitien le fit tuer, parce qu'il avait permis qu'on appelât de son nom des lances d'une forme nouvelle.

CHAP. XLII. *Salarium tamen proconsulari solitum offerri, etc.* Il est d'usage, en pareil cas, d'offrir les appointements de proconsul. Il y a dans Dion un passage qui explique celui-ci. Le proconsulat d'Afrique était échu par le sort à Aufidius Fronto : l'empereur Macrin ne voulut pas le laisser partir; mais, en lui refusant le gouvernement, il consentit que les appointements lui fussent conservés. Ces appointements montaient à environ deux cent mille francs de notre monnaie. On sait que les gouverneurs des provinces sénatoriales, qu'on appelait proconsuls, ne l'étaient que pour un an. Ce fut Auguste qui assigna le premier des appointements aux proconsuls; car dans l'ancienne république, on se contentait de fournir aux dépenses de leur maison : on ne leur donnait point d'argent.

CHAP. XLV. *Una adhuc victoria Carus Metius censebatur... sententia Messallini... et Massa Bebius...* etc. Carus Metius, Catullus Messallinus, Bebius Massa, fameux délateurs.

Ce fut Carus Metius qui fit périr le vertueux Herennius Senecio. A la mort de Domitien, on trouva, dans son portefeuille, une délation de ce même Metius contre Pline le Jeune.

Catullus Messallinus était aveugle, ce qui avait encore contribué à lui endurcir le cœur, en lui ôtant toute pudeur, toute crainte, toute compassion. Il fut, sous Domitien, le fléau le plus terrible des gens de bien. Juvénal l'appelle :

Grande et conspicuum nostro quoque tempore monstrum.

Ce Messallinus donna lieu à un mot très-heureux et très-hardi. Il était mort avant Domitien, et il avait ainsi échappé au juste châtiement que subirent les délateurs sous Nerva. Nerva, toutefois, avait eu la faiblesse d'en épargner quelques-uns, entre autres Fabricius Véinto, le plus méchant des hommes, dont le nom seul, dit Pline, était une satire. A un grand souper dont Fabricius avait été prié, et où il occupait même la place d'honneur, ayant été placé tout à côté du prince, la conversation tomba sur Catullus Messallinus, sur ses bassesses, ses cruautés, sur ses avis sanguinaires. « Que pensez-vous, ajouta Nerva, qu'il lui fût arrivé s'il eût vécu jusqu'à ce moment? — Il souperait avec nous, » répondit Mauricus, frère d'Arulénus.

Bebius Massa avait été gouverneur de la Bétique, qu'il désola par ses brigandages. A son retour, il fut poursuivi et condamné pour crime de concussion. Ce furent Herennius Senecio et Pline le Jeune que le sénat chargea de faire valoir les réclamations de la province.

*De rougir aux yeux de Mauricus et de Rusticus.* Deux frères, dont le premier fut exilé, et l'autre mis à mort sous Domitien.



## DES ORATEURS

CHAP. I. *Mon cher Fabius.* Justus Fabius. C'était aussi un ami de Pline. Dans le recueil de ses lettres, il y en a deux qui lui sont adressées; et c'est peut-être une légère probabilité de plus que le Dialogue pourrait bien être de Pline le Jeune.

CHAP. II. *Curiaius Maternus.* Dion parle d'un sophiste, nommé Maternus, que Domitien fit condamner à mort, parce qu'il avait pris les tyrans pour sujet de quelques-unes de ces amplifications de rhétorique, appelées *déclamations*, par lesquelles on s'exerçait alors à l'éloquence.

*Julius Secundus.* Quintilien en parle avec beaucoup d'éloges :

« Julius Secundus aurait certainement laissé un grand nom à la postérité s'il eût vécu plus longtemps; car il eût ajouté et ajoutait même, tous les jours, à ses rares qualités ce qui pouvait y manquer, je veux dire, de se rendre plus fort dans la contestation, et d'être moins occupé des mots que des choses. Mais quoiqu'il ait été enlevé prématurément, il ne laisse pas de mériter ici une place considérable, tant il a non-seulement d'éloquence, mais de grâce à expliquer tout ce qu'il veut; tant son style est clair, doux et brillant; tant ses expressions, celles même qu'il tire de loin, ont de propriété, et tant il y a d'énergie dans certaines autres qui lui sont particulières et qu'il hasarde. »

CHAP. V. *Saleius Bassus.* *Vehemens ac poeticum ingenium Saleii Bassi fuit, nec ipsum senectute maturum,* dit Quintilien.

*Perpetua potentia ac potestate. Potestas,* magistrature. *Gabiorumque esse potestas,* dit Juvénal, *Être un magistrat de Gabies.*

CHAP. VII. *Malgré la défaveur du pays où je suis né.* Il paraît qu'Aper était Gaulois, et plusieurs villes des Gaules avaient été les dernières à reconnaître Vespasien.

*Devant les centumvirs.* Il y en avait cent cinq; chacune des trente-cinq tribus de Rome en fournissait trois; mais, pour faire un compte rond, on a dit les centumvirs (les cent); ils étaient partagés en quatre tribunaux.

CHAP. VIII. *Crispus Vibius.* Quintilien dit de lui : « Crispus Vibius a un style soigné, agréable et fait pour plaire; mais plus approprié aux causes des particuliers qu'à celles qui ont pour objet les intérêts publics. » *Instit.*, X, 1.

CHAP. XIV. *Julius Asiaticus.* Peut-être ce chef gaulois qui avait pris les armes pour Vindex. Voyez *Hist.* II, 94.

CHAP. XV. *Ce Sacerdos Nicétès.* Philostrate dit, de ce rhéteur de Smyrne, que sa prose ressemblait à un dithyrambe. Il eut Pline le Jeune pour auditeur. Voyez liv. VI, ép. 6.

*Qu'Afer, qu'Africanus.* Domitius Afer, Julius Africanus. Voici ce qu'en dit Quintilien :

« Parmi ceux que j'ai pu voir, Domitius Afer et Julius Africanus l'ont de beaucoup emporté sur tous les autres. Le premier mérite la préférence par la justesse de son style et par son genre d'éloquence. Je le tiens comparable aux anciens. Le second a plus de feu; mais il est trop recherché dans le choix des mots, trop long quelquefois dans ses phrases, et peu réservé dans l'usage des métaphores. » (Livre X, chap. 1<sup>er</sup>.)

CHAP. XVIII. *Galba, Carbon.* Servius Sulpicius Galba, consul, l'an 610 de Rome. Sa diction était encore plus surannée que celle du vieux Caton. On ne le lisait déjà plus dès le temps de Cicéron.

Caius Papirius Carbo, consul, l'an de Rome 634. Cicéron en parle avantageusement dans son ouvrage sur les *Orateurs illustres*. « Sa prose, dit-il, avait de la cadence et de l'harmonie; son style ne manquait point de chaleur; il avait des moments d'énergie; mais ce qui le caractérisait surtout, c'était la douceur et la grâce. »

*Crassus plus correct, plus orné que Gracchus.* Lucius Crassus, consul, l'an de Rome 658. Cicéron en fait de grands éloges dans son *Orateur*.

*Et peu attique.* « On distingue, dit Quintilien, deux sortes de styles : l'asiatique et l'attique; celui-ci serré, pur et sain; celui-là, au contraire, enflé, mais vide; l'un n'ayant jamais rien de superflu, l'autre manquant souvent de justesse, et ne gardant ni bornes ni mesures. »

CHAP. XIX. *In cortina; dans l'assemblée,* comme l'a fort bien expliqué l'abbé Brotier.

*Magni cortina theatri.* (Severus, in *Etna*, v. 294.)

CHAP. XX. La harangue pour Tullius est perdue; Macrobe la cite avec éloge.

*Ou de Lucain.* Il faut noter que c'est Aper qui, conformément à son rôle de partisan des modernes, met la *Pharsale* sur la même ligne que l'*Énéide*.

CHAP. XXI. Quintilien dit de Calvus : « J'ai vu des gens qui préféraient Calvus à tout ce que nous avons d'orateurs : j'en ai vu d'autres qui, sur la foi de Cicéron, croyaient que la trop grande rigueur qu'il avait pour lui-même ruinait ses forces. Mais sa manière n'est pas moins solide que sévère. Son style est extrêmement châtié, et souvent ne laisse pas d'être mâle. Il a écrit dans le goût attique, et la mort, qui nous l'a ravi sitôt, a fait tort à son éloquence, supposé qu'il l'eût perfectionnée en y ajoutant quelque chose; car il n'y avait rien à retrancher.



« Cœlius a infiniment d'esprit ; ses *accusations* surtout sont pleines du sel le plus piquant. Il lui aurait fallu seulement et une meilleure tête et une plus longue vie.

« Pour Jules César, s'il n'avait vaqué qu'aux seules fonctions du barreau, nul de nos orateurs ne pourrait mieux disputer le prix à Cicéron. Il y en lui tant de force, tant de subtilité, tant de feu, que vous diriez qu'il parle du même courage qu'il combattait ; et, quoiqu'il ait eu bien d'autres soins, il orne ces grands talents par une merveilleuse pureté de langage, dont il a toujours été particulièrement soigneux.

« Brutus a fait des traités qui sont d'une grande beauté, et fort au-dessus de ses plaidoyers. Il soutient admirablement bien tout le poids de sa matière, et vous sentez, en le lisant, qu'il est pénétré de ce qu'il dit.

« Asinius Pollion a beaucoup d'invention, toute l'exactitude possible ; mais il est si éloigné de la douceur et de la pureté de Cicéron, qu'il semble avoir existé un siècle avant lui.

« Messalla est poli et naturel ; la noblesse de son style annonce en quelque façon, celle de son extraction ; mais il n'a pas assez de force. » (Liv. X, chap. 1<sup>er</sup>.)

CHAP. XXIII. *Sa roue de fortune*. Dans le discours contre Pison, en parlant de Gabinus : *Cum ipse nudus in convivio saltaret, in quo ne tum quidem, cum illum suum saltatorium versaret orbem, fortunæ rotam pertimescebat.*

Son *jus Verrinum*. Insigne jeu de mots qui roule sur ce que *jus Verrinum*, qui signifie le *code de Verrès*, peut signifier aussi du *bouillon de porc*. (Premier discours contre Verrès.)

*Esse videatur, parait être* ; mots aussi désagréables en français que les mots latins sont harmonieux.

*De votre Aufidius et de Servilius*. Aufidius Bassus, Servilius Nonianus. « Servilius Nonianus est un historien de beaucoup d'esprit et de réputation, sentencieux, mais plus diffus que ne le permet le genre historique. Aufidius Bassus en a plus dignement soutenu le caractère, surtout dans ses livres de la guerre de Germanie ; auteur vraiment estimable en tout, mais pourtant au-dessous de lui-même en quelques-uns de ses ouvrages. » (Quintilien, liv. X.)

*De Sisenna*. Lucius Sisenna. Cicéron en parle dans son ouvrage sur les *Orateurs illustres*. « Homme savant..., parlant bien sa langue, très-instruit des affaires publiques, et ne manquant point de talent pour la plaisanterie ; mais travaillant trop peu ses plaidoyers, et ne s'étant point assez exercé à ce genre. » *Doctus vir..., bene latine loquens, gnarus reipublicæ, non sine facetiis, sed neque laboris multi, nec satis versatus in caussis.*

CHAP. XXVI. *La sagesse un peu compassée de Crassus*. Cicéron, *De claris oratoribus*, cap. 58, loue son extrême gravité ; c'est apparem-

ment ce que l'interlocuteur blâme ici, comme trop mesurée ou trop froide, en l'appelant *maturitatem*.

*Qu'on puisse chanter et danser leurs plaidoyers*. Il n'y a qu'à lire ce que Cicéron a écrit dans son *Orateur* sur les nombres oratoires, pour être convaincu que nous n'avons pas les premiers éléments de la prononciation des Latins. Il y avait dans leur langue une espèce de chant, de musique notée, pour ainsi dire, dont il nous est impossible de nous faire une idée, à moins d'avoir été en Italie, où les Romains chantent encore les vers de Virgile et la prose de Cicéron.

CHAP. XXXIV. *Crassus avait dix-neuf ans*, etc., ou plutôt vingt et un, suivant le calcul exact de Brotier. Pline commença à plaider à dix-neuf ans. Brotier cite un exemple d'un talent bien plus précoce. Jacques Corbin, avocat à Paris, fut reçu sur le tableau à treize ans, et plaida sa première cause le 1<sup>er</sup> avril 1652, à quatorze ans.

CHAP. XXXV. *Les délibératives et les judiciaires*. Les *suasoriæ* étaient dans le genre délibératif ; on demandait par exemple, si, après la bataille de Cannes, Annibal devait marcher droit à Rome ; si Sylla devait ou non abdiquer la dictature, etc. Les *controversiæ* étaient dans le genre judiciaire.